



© CD36

BUDGET, DÉPARTEMENT

Vote de la Décision Modificative n°2

Ce matin, les Conseillers départementaux ont voté la Décision Modificative n°2, dernier acte budgétaire de l'année, avant de débattre des orientations budgétaires 2024.

Publié le 17 novembre 2023

L'occasion pour le Président Marc Fleuret de réaffirmer les engagements du Département :

L'humain reste au coeur de la politique départementale

enveloppe complémentaire de 313 000 euros pour la rémunération des assistants familiaux compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants placés
soutien aux porteurs de projets de déploiement de l'habitat inclusif favorisant la vie à domicile, avec un habitat adapté au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Trois nouveaux projets vont voir le jour sur les communes de Mérigny, Buzançais et Châteauroux
positionnement sur deux mesures anticipatrices et nécessaires pour réussir des transitions et préparer l'avenir notamment dans le secteur du grand âge : prestataire missionné pour accompagner la collectivité dans la création des Service Autonomie à Domicile ; mission d'analyse de diagnostic et de propositions d'actions proposée aux EHPAD publics les plus en difficultés pour explorer les voies de leur redressement, gage de leur pérennité
évolution du plan santé pour répondre aux attentes des professionnels et pour les inciter ainsi à s'installer dans l'Indre nécessitant un ajustement de 145 000 euros supplémentaires. Cette année, ce sont 25 professionnels de santé qui ont ou vont bénéficier de nos dispositifs.

Des investissements indispensables pour moderniser et soutenir la vie économique

De nouvelles autorisations de programme, pour un montant de 6,8 millions d'euros, par anticipation du Budget 2024, vont permettre d'engager, dès cette fin d'année, des travaux.

Accompagnement et soutien fidèle des projets des communes et des associations

Concernant les aides apportées aux communes, et pour favoriser le démarrage de leurs projets au plus vite, plusieurs fonds, qui restent à guichet ouvert, sont abondés.

Le fonds départemental d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale nécessite une autorisation de programme supplémentaire de 60 000 € qui s'ajoutent aux 150 000 € votés au Budget Primitif. Aux 4 opérations déjà engagées en 2023, quatre nouveaux projets sont en cours sur les communes de Saint-Lactencin, Méobecq, Ecueillé et Belâbre.

Cela concerne aussi le Fonds d'Action Rurale pour lequel 200 000 € de crédits sont ajoutés à l'enveloppe initiale de 3 millions d'euros, le Fonds patrimoine, le Fonds départemental des Espaces Naturels Sensibles, le Fonds départemental des travaux d'équipements sportifs et socio culturels.

Par ailleurs, une subvention de 400 000 € a été votée pour la réalisation de la passerelle piétonne sur la Creuse reliant le Moulin de Chateaubrun à Cuzion et le camping de Montcocu à Baraize dans le cadre du fonds d'appel à projet « demain le tourisme pour l'Indre ».



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36